

Contribution du collectif SQY Pousse de Saint-Quentin-en-Yvelines
Au regard du rapport d'Enquête publique d'Autorisation Environnementale
A propos du projet de construction du « Haras Del Sol »
A la ferme du Poulit à Poissy-Bethemont
En date du 04/11/2019

Préalable :

SQY Pousse est un collectif de citoyens et de 32 associations, basé à Saint-Quentin-en-Yvelines, rassemblant notamment les AMAP de la Communauté d'Agglomération, mobilisés pour promouvoir **une agriculture nourricière produisant une alimentation de qualité, respectueuse du vivant et de l'environnement, en la rendant accessible au plus grand nombre**. SQY Pousse a participé en 2018 /2019 à l'élaboration du **Plan d'actions agriculture locale et circuits courts** au sein du **PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire)** de l'agglomération qui a été approuvé à l'unanimité par les élus au premier semestre 2019. A travers le PCAET, SQY est engagé réglementairement par le Pacte Agricole **Régional** voté le 31 mai 2018. Il est donc légitime de vérifier le bon accomplissement de ce plan, tant localement, que régionalement. Le collectif considère que le projet de la ferme du Poulit le concerne en direct, étant donné le souhait des AMAP le composant de trouver des producteurs sur la périphérie de la ville et dans les Yvelines pour faire face à une demande croissante des consommateurs ; de plus, le **Projet Alimentaire Territorial** signé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a été élaboré en partenariat étroit avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, dont l'activité se déploie sur les communes voisines de Poissy.

1 – Un projet en contradiction complète avec le PAT régional, le PNA et la loi sur l'alimentation

En page 17, il est cité un créneau de proximité avec des « Loisirs haut de gamme (3 golfs mentionnés) », et il est constaté que « les communes entourant le site concentrent des populations parmi les plus riches d'Île de France ». C'est donc une clientèle à haut budget dont le pouvoir d'achat n'a pas été entamé par la crise qui sera privilégiée aux détriments d'une population locale moins argentée qui aurait pu bénéficier d'une alimentation de proximité par une conversion de la surface consacrée aux chevaux vers du maraîchage ou de l'arboriculture

Les EGA, Etats Généraux de l'Alimentation, clos en décembre 2017, ont pourtant adressé un message fort vers les agriculteurs : celui d'atteindre l'objectif de 50% de produits bio ou de qualité dans la restauration collective publique d'ici 2022 (cantines scolaires notamment). Où est passé l'intérêt général dans ce projet ? Il développe une substitution de la mission alimentaire par du loisir équestre à grande échelle avec 220 chevaux. Rappelons 3 des 5 principes des Etats Généraux de l'Alimentation :

- **Protéger les terres agricoles en renforçant sur le long terme les périmètres de protection foncière**, or, ici, plus de 2,178 ha seront bétonnés pour les bâtiments et 1 ha sera retranché de la production pour constituer un parking « evergreen » de 150 places,

- **Garantir la qualité environnementale des espaces agricoles périurbains**, or ici, une trame verte entre la forêt d'Herberlay et les Bois du Haut d'Orgeval sera sacrifiée
- **Affirmer l'importance du secteur agricole dans l'économie sociale et solidaire**, or ici, le public visé du projet ne se recrute pas parmi les classes sociales les plus modestes.

Rappelons les 4 axes du PNA, Programme National pour l'Alimentation, qui a suscité l'émergence des PAT, Projets Alimentaires Territoriaux, dont celui du secteur où se trouve la ferme :

1. L'éducation alimentaire de la jeunesse
2. La lutte contre le gaspillage alimentaire
3. La justice sociale
4. **L'ancrage territorial de l'alimentation** et la mise en valeur du patrimoine : **mise en œuvre d'un PAT, Projet Alimentaire Territorial, avec plan d'action pour le développement d'une alimentation de proximité pour 785 000 consommateurs des 3 communautés d'agglomération et 58 communes sur VGP, Versailles Grand Parc, SQY, Saint-Quentin-en-Yvelines, et CAPS, Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.**
Référence François Mauvais, de la DRIAAF (Direction Régionale Île de France de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt), préfecture de la région IdF.

Le PAT prévoit de développer l'offre alimentaire, alors que là, on l'amointrit. Il rappelle que l'approvisionnement des franciliens par les producteurs locaux est de 115 000 T / an de fruits et légumes, alors qu'il en est consommé 900 000 T / an. C'est donc un potentiel très important de développement vers des débouchés locaux de produits de qualité dont aurait pu s'emparer la SCEA : vente directe à la ferme, petites et moyennes surfaces, restauration collective, commerces de proximité, achats groupés de citoyens (AMAP, Épiceries participatives). Participer à la reconnexion de l'agriculture périurbaine avec la métropole fait partie des attentes fortes du PAT local.

2 – Un projet sans considération du rapport environnemental français ni du Plan Biodiversité

Un département français agricole disparaît tous les 5 à 7 ans. Les 2 ha de béton supplémentaires parmi les meilleures terres de France vont maintenir ce rythme. Une réponse concrète face à l'urgence climatique ? Tout cela pour un tourisme dédié aux classes aisées. Le récent rapport sur l'état de l'environnement en France 2019 constate une perte en terres agricoles de 35 853 ha entre 2012 et 2018.

La pérennité de la trame verte est compromise. Le plan Biodiversité 2018 rappelle certains principes : « objectif 1.3 - Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour **atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette** ».

Il précise que « L'étalement urbain et **l'artificialisation des sols, en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité.** Les politiques d'urbanisme et d'aménagement commercial seront revues afin **d'enrayer l'augmentation des surfaces artificialisées** (bâtiments, infrastructures de transports, parkings, terrains de sports...), de favoriser un urbanisme sobre en consommation d'espace et d'améliorer la mise en œuvre de la séquence « éviter – réduire – compenser ».

Et plus loin, il mentionne dans son « objectif 2.5 - Mobiliser les entreprises », que « La biodiversité peut constituer le moteur d'une production et d'une consommation plus durables et plus responsables afin de

réduire l’empreinte écologique de la France, que ce soit à l’international ou sur le territoire. **Le Plan biodiversité veut inciter les entreprises à qualifier leur empreinte biodiversité, notamment au travers de démarches RSE (responsabilité sociale des entreprises) ».**

3 – Un projet incohérent et incomplet économiquement

Il n’est pas fait mention de modèle économique, ni d’étude de marché, ni de démarche marketing pour une opération qui mobilisera quand même 220 chevaux, ce qui est considérable ; la concurrence ou la complémentarité avec les 2 centres équestres voisins cités en page 17 n’ont pas été portées à la connaissance de l’enquête publique. La SCEA envisage d’embaucher 60 salariés, alors qu’à notre avis, une vingtaine devrait suffire ; à quoi seront occupées les 40 personnes en trop ? De plus, il est curieux de constater que l’étude passe sous silence le projet de fermeture par France Galop, société mère des courses hippiques en France, de l’hippodrome de Maisons-Laffitte en cette fin 2019 avec une réduction de la surface d’entraînement dans la ville, entraînant 31 suppressions de postes et une réduction de la surface de son Centre d’Entraînement conçu pour l’entretien simultané de 1 500 chevaux, alors que moins de 500 y résident aujourd’hui.

Parallèlement, des jeunes agriculteurs candidats à l’installation diplômés ne trouvent pas de ferme à reprendre.

3 golfs voisins sont cités ; est-ce dans cette filière que se trouveront les propriétaires de chevaux prêts à mettre en pension ? Quel type de clientèle : individuelle ? D’agence de voyage ? D’affaires ? De séminaires ? Étrangère ?

Pour appuyer notre avis défavorable sur la pertinence économique de ce projet, nous citons des extraits de la fiche technique « **Élevage de chevaux** » du document annuel « **Diversifier** » du CERD, Centre d’études et de Ressources sur la Diversification d’octobre 2018 (Chambre Régionale d’Agriculture de Bourgogne) :

« Depuis 2010, dans un contexte économique difficile (recul des soutiens et de l’encadrement de l’état, augmentation de la concurrence, changements de taux de TVA), la filière équine connaît une période morose avec une diminution importante de la production de chevaux et un commerce peu actif. De plus, depuis 2013, les paris hippiques et les activités équestres, qui résistaient jusqu’alors, s’orientent eux aussi à la baisse...

... A l’heure actuelle, le marché du cheval est difficile. Il réclame de la part des éleveurs une orientation précise de leur élevage, tant dans le choix des reproducteurs que dans leur politique commerciale (ciblage de clientèle, préparation des chevaux...). L’importance d’une démarche marketing est à souligner : le marché français du cheval est encore peu organisé. Le vendeur comme l’acheteur manquent souvent de précisions concernant notamment le potentiel de l’animal et son prix. Le cheval dans le tourisme vert, le cheval de haute compétition, le cheval d’apprentissage, le cheval de traction constituent des produits qu’il faut vendre. Il n’y a pas de bons produits dans l’absolu, mais un produit bon par rapport à un client existant ou potentiel.

De nombreux éleveurs ont développé la pension d’hébergement en activité complémentaire pour des chevaux de propriétaires. C’est un système de pension qui repose sur la prise en charge de l’alimentation, la surveillance et le logement du cheval. Parfois des infrastructures spécifiques (carrières, manège, ...) sont mises à disposition des propriétaires afin qu’ils puissent travailler leurs chevaux sur place ... D’autres

*types de pensions sont également envisageables : pension reproduction, pension retraite.... **La pension est cependant un marché difficile à cerner. On note une forte concurrence avec la présence également de non professionnels qui proposent des tarifs et une qualité de prestations très diverse.** »*

Enfin, sur le plan communication, il est curieux de mettre en avant dans ce projet de pensions équines, la dénomination « Haras » que le Larousse définit comme un « Établissement où l'on élève des étalons et des juments de race en vue de la reproduction et de l'amélioration de l'espèce chevaline. » Il n'en est rien, et on est en droit de s'interroger sur l'utilisation détournée du terme pour laisser entendre qu'il s'agit d'un établissement prestigieux.

SQY'POUSSE

Collectif de 32 associations d'agriculture péri-urbaine et d'alimentation de qualité Saint-Quentinoises

Pour délégation, Philippe TELLIER, Bernadette ZHU, Agnès TANGUY